

1303 Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)

Autres noms : *Petit fer à cheval, Petit rhinolophe fer à cheval*



Classification : Mammifères, Chiroptères, Rhinolophidés

Statuts de protection :

Annexe II et IV de la Directive Habitats

Annexe II de la Convention de Bonn

Annexe II de la Convention de Berne Article 2 de la Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de protection (2007)

Espèce vulnérable de la Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine (2009)

DESCRIPTION DE L'ESPECE

Description de l'espèce

Morphologie : Le Petit Rhinolophe est le plus petit des Rhinolophidés, d'une envergure de 20 cm environ. Son appendice nasal en fer-à-cheval est caractéristique. La Face dorsale est gris-brun sans teinte roussâtre. La face ventrale est grise, grise-blanche.

Comportement : En hibernation ce petit animal est entièrement enveloppé dans ses membranes alaires, ce qui lui donne l'aspect d'une grande chrysalide.

Alimentation : Elle est insectivore.

Reproduction : Elle a lieu en été. Les femelles recherchent les combles des greniers pour se rassembler, formant ainsi des colonies pouvant regrouper plusieurs dizaines d'individus. Elles mettent bas de mi-juin à mi-juillet d'un

Répartition

Aire naturelle : Cette espèce vit en Europe occidentale, méridionale et centrale. On la trouve de l'Irlande au Maghreb, de la façade atlantique au sud de la Pologne.

France : L'espèce est présente dans presque toutes les régions françaises, sauf dans le Nord.

Site : Elle est présente comme le Grand Rhinolophe en hivernage dans la grotte des Protestants et celle des Huguenots (ISSARTEL, comm. pers.). Elle peut être présente dans l'ancienne mine du Mas Coucourdier qui est en train de se refermer naturellement.

Etat de conservation

Disparue des Pays-Bas et du Luxembourg, l'espèce est en forte régression dans le nord et le centre de l'Europe.

L'UICN considère que la protection de cette espèce est une préoccupation mineure.

En Ardèche, elle a vu sa population diminuer nettement au cours des dernières décennies.

DESCRIPTION DE SA NICHE ECOLOGIQUE

Description de l'habitat de l'espèce

Cette espèce recherche des paysages semi-ouverts où alternent bocage et forêt avec des corridors boisés.

Ses terrains de chasse préférentiels se composent des linéaires arborés de type haie (bocage) ou lisière forestière avec strate buissonnante bordant des friches, des prairies pâturées ou prairies de fauche.

Cette espèce est souvent fidèle aux gîtes de reproduction et d'hivernage.

Les gîtes d'hivernation et de mise bas sont des cavités

Exigences écologiques

La continuité des corridors boisés est très importante puisqu'un vide de 10 m semble être rédhibitoire.

La présence de milieux humides semble être nécessaire, notamment aux colonies de mise-bas, les femelles y trouvant l'abondance de proies nécessaires à la gestation et à l'élevage des jeunes.

Gîtes d'hivernation : obscurité totale, température comprise entre 4°C et 16°C, degré d'hygrométrie généralement élevé, tranquillité absolue.

Etat de conservation

Les grottes habitées par cette espèce sont peu fréquentées par l'homme.

INTERACTIONS AVEC L'HOMME

Les grottes habitées par cette espèce sont peu fréquentées par l'homme.

FACTEUR D'EVOLUTION

	Facteurs défavorables ou contrariant l'état de conservation favorable	Facteurs favorables ou qui contribuent à l'état de conservation favorable
Facteurs naturels		
Facteurs humains	<p>Aménagement touristique des cavités. Mise en sécurité des grottes et mines par des grilles ou l'effondrement des entrées. Conversion rapide et à grande échelle des peuplements forestiers autochtones gérés de façon traditionnelle, vers des monocultures intensives de résineux ou d'essences importées. Destruction des peuplements arborés linéaires, bordant les chemins, routes, fossés, rivières, parcelles agricoles. Traitements phytosanitaires touchant les microlépidoptères Développement des éclairages publics (destruction, perturbation du cycle de reproduction et déplacement des populations des lépidoptères nocturnes).</p>	

PROPOSITION DE MESURES DE GESTION

Propositions de gestion de l'espèce

- Evaluer de la fréquentation des sites par l'espèce. Cet inventaire permettra d'évaluer les menaces et de définir les zones prioritaires sur lesquelles des mesures conservatoires seront à mettre en œuvre rapidement.
- Sensibiliser le public.

Propositions de gestion de l'habitat de l'espèce

- Rechercher des sites de reproduction, d'hibernation. Ces inventaires permettront d'évaluer les menaces et de définir les zones prioritaires sur lesquelles des mesures conservatoires seront à mettre en œuvre rapidement.
- Protéger et entretenir les gîtes, les terrains de chasse et les corridors boisés.

Principaux acteurs concernés

Il s'agit des usagers des grottes (propriétaires, touristes...) et des usagers des gîtes, terrains de chasse et corridors boisés de déplacement (propriétaires, exploitants forestiers...).